

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 13 avril 2023

N°

N° applicatif 5436

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions d'investissement dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », pour un montant total de 268 567 €.

1. L'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »

La Collectivité européenne d'Alsace entend se mobiliser pleinement dans la relance de l'économie touristique et souhaite inscrire son action dans la proximité avec les acteurs locaux et les professionnels du tourisme pour relever les défis et les transformations qui les attendent, liés notamment aux évolutions conjoncturelles, numériques et à la transition écologique.

Lors de sa séance plénière du 20 juin 2022, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a validé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », dont l'enjeu est de favoriser la réalisation dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et écoresponsables, qui répondent aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux.

Cet AMI permet à la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner les investissements des opérateurs notamment publics et associatifs sur la mise en place d'une nouvelle offre touristique ou d'amélioration d'une offre existante.

Les projets retenus doivent notamment contribuer à fluidifier les mobilités et permettre de créer ou améliorer une offre ou un service touristique pour répondre aux attentes actuelles des touristes.

La Collectivité européenne d'Alsace participe à une hauteur maximum de 60 % des dépenses prévisionnelles éligibles pour la mise en œuvre du projet ; ces dépenses doivent être égales ou supérieures à 5 000 €. La subvention est plafonnée à 100 000 €.

Une autorisation de programme de 10 M€ a été votée en décision modificative n°1 du budget primitif 2021. Des crédits de paiement de 2 M€ sont prévus au budget primitif 2023.

Les candidatures pour répondre à cet AMI sont à envoyer avant le 30 juin 2023.

Courant 2022, une rencontre avec chaque Communauté de communes ou d'agglomération alsacienne et son Office de Tourisme a été organisée afin de leur présenter l'AMI et de discuter des éventuels projets de chacun. De plus, un courrier leur a été envoyé, ainsi qu'un courriel à toutes les communes alsaciennes, aux partenaires touristiques et à des porteurs de projets associatifs. Une page dédiée a également été mise en ligne sur le site Internet de la Collectivité.

2. Projets présentés au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »

L'instruction technique des demandes a été réalisée au regard des critères du règlement de l'AMI, avec un système de notation qui prend en compte les principaux critères :

- Le projet doit répondre aux attentes actuelles des touristes : de nature, de découverte de l'environnement et/ou de découverte des savoir-faire locaux et/ou d'itinérance.
- Les aménagements envisagés devront intégrer la notion d'accueil et de gestion des visiteurs.
- L'offre doit être exploitée de manière professionnelle (formations, outils spécifiques, compétences, etc.), avec une ouverture au minimum 120 jours par an.
- Le projet doit limiter son impact sur l'environnement (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, des nuisances sonores, intégration paysagère, matériaux écologiques et durables, sensibilisation du public).
- Inscription du projet dans une stratégie touristique globale.

Le Bureau de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques a été chargé de vérifier la conformité et l'éligibilité des demandes présentées par rapport aux critères de l'AMI, de valider les montants des subventions et de rejeter ou diriger vers d'autres fonds les dossiers non éligibles à l'AMI.

La 2^{ème} Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques émet un avis sur ces projets afin d'avoir une vue globale et de permettre un traitement équitable. Les candidatures sont présentées également en Commissions territoriales pour information.

5 premiers dossiers remplissent les conditions d'octroi de l'aide à l'investissement au titre de l'AMI « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » et sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des projets est présenté en annexe 1.

Intitulé du projet	Porteur du projet	Note et argumentaire	Taux	Montant de la subvention
--------------------	-------------------	----------------------	------	--------------------------

Création d'une aire de camping-cars	Commune de SELTZ	Note = 40, car le projet répond à un besoin des camping-caristes, sans toutefois qu'il n'y ait une adaptation particulière aux enjeux actuels (environnement, itinérance douce).	40 %	46 292 €
Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclotouristes	Commune de GOUGENHEIM	Note = 40, car c'est un projet de mise en valeur du patrimoine, pour mieux accueillir les touristes et habitants, intégré dans un projet global de valorisation des sentiers touristiques du territoire. Mais il n'y pas d'actions liées à l'environnement et pas d'innovation spécifique.	40 %	21 039 €
Aménagement d'une aire d'accueil pour cyclotouristes et randonneurs	Commune de WOLFISHEIM	Note = 58, car le projet correspond en tout point aux objectifs de l'AMI, qui sont de proposer des aménagements qualitatifs, innovants et éco-responsables répondant aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement.	58 %	88 154 €
Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclotouristes	Commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS	Note = 58, car le projet correspond en tout point aux objectifs de l'AMI, qui sont de proposer des aménagements qualitatifs, innovants et éco-responsables répondant aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement.	23,3 % car subvention plafonnée à 100 000 €	100 000 €
Acquisition de VTT et vélos à assistance électriques et d'éco-compteurs	Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau	Note = 50, car le projet permet de renforcer une offre de pratique de sport de pleine nature, de découverte touristique et d'itinérance. Mais il n'y pas d'actions liées à l'environnement supplémentaires que celles du projet en soit et pas d'innovation spécifique.	50 %	13 082 €

Le total des aides à allouer se monte à 268 567 €.

Une convention de subventionnement est mise en place pour les projets retenus. La durée de validité des subventions d'investissement accordées sera de 3 ans à compter de la date de la signature de la convention.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 2ème Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, lors de la réunion du 30 mars 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions d'investissement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionnés ci-dessous en vue de la réalisation de leur projet, pour un montant total de 268 567 €, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant de la subvention attribuée	Imputation budgétaire
Création d'une aire de camping-cars	Commune de SELTZ	46 292 €	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclotouristes	Commune de GOUGENHEIM	21 039 €	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Aménagement d'une aire d'accueil pour cyclotouristes et randonneurs	Commune de WOLFISHEIM	88 154 €	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclotouristes	Commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS	100 000 €	P0590014T02 (2186) 204-2041482-633
Acquisition de VTT et vélos à assistance électriques et d'éco-compteurs	Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau	13 082 €	P0590014T02 (1225) 204-20421-633

- de préciser que, conformément au règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, après signature de la convention de subventionnement et sur présentation des pièces justificatives prévues par ce règlement ;

- d'approuver les modèles de conventions de subventionnement joints en annexe au présent rapport et de m'autoriser à signer, sur la base de ces modèles, les conventions de subventionnement particulières à intervenir avec chacun des bénéficiaires précités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.